INSTITUT CANADIEN DE LA TÔLE D'ACIER POUR LE BÂTIMENT

Certificat de conformité de conception et de fabrication au CNBC, 2005

Ce certificat confirme que tous les éléments du système de bâtiment en acier décrit ci-dessous, que doit fournir le fabricant nommément désigné et accrédité en vertu de la CSA A660, ont été ou seront conçus et fabriqués conformément aux normes suivantes pour supporter les charges et les combinaisons de charges prescrites.

1. Description

Nom et adresse du fabricant _____

N° de certificat du fabricant en vertu de la CSA A660 _____

Numéro de commande du client _____

Type et taille du bâtiment _____

Usage prévu _____

Catégorie de risque [paragraphe 4.1.2.1.3 du *CNBC*] _____

Lieu du chantier _____

Code du bâtiment pertinent _____

Nom et adresse du constructeur _____

Nom et adresse du maître de l'ouvrage _____

2. Normes de conception

Initiales de l'ingénieur* _____

Code national du bâtiment — Canada, 2005, Partie 4 : *Règles de calcul*
CAN/CSA-S16-01, *Règles de calcul aux états limites des charpentes en acier*
CAN/CSA-S136-01, *Spécification nord-américaine pour le calcul des éléments de charpente en acier formés à froid*

Autre (préciser) _____ datée du _____

3. Normes de fabrication

_____

a) La fabrication a été ou sera conforme à la CAN/CSA-S16 et à la CAN/CSA-S136-01, selon le cas.
b) Le soudage a été ou sera effectué conformément à la CSA W59 et à la CAN/CSA-S136, selon le cas.
c) Le fabricant a été accrédité conformément à la CSA W47.1, pour la division 1 ou la division 2, et (ou) à la CSA W55.3, le cas échéant.
d) Les soudeurs ont été qualifiés conformément à la CSA W47.1.

4. Stabilité des pannes

_____

Des échantignoles de panne sont fournies conformément à l'article D3.2.3 du chapitre D3 et à l'appendice B de la CAN/CSA-S136. Dans le cas d'une couverture à joints debout supportée par des agrafes mobiles, notamment, des échantignoles assurant le support latéral des semelles supérieure et inférieure des pannes ont été ou seront fournies. Le nombre de rangées est déterminé par analyse mais n'est, en aucun cas, inférieur à 1 pour les portées d'au plus 7 m ou inférieur à 2 pour les portées de plus de 7 m.

5. Surcharges

_____

a) Surcharges dues à la neige et à la pluie

Surcharges dues à la neige au sol une fois en 50 ans, S_s, _____ (kPa)
Surcharges connexes dues à la pluie une fois en 50 ans, S_r, _____ (kPa)
Coefficient d'exposition aux vents, C_w, _____
Coefficient de base de la surcharge due à la neige du toit, C_b, (paragrape 4.1.6.2.2 du *CNBC*) _____
Coefficient de risque, I_s, _____
Surcharges dues à la neige sur le toit, S, _____ (kPa)
Les accumulations de neige balayée par le vent prises en compte 4.1.6.2.8 du *CNBC*) font référence au dessin d'un bâtiment précis.
La pluie d'un jour (paragraphe 4.1.6.4.4 du *CNBC*) _____ (mm)

**Parapher chaque énoncé véridique. Inscrire l'abréviation S. O. si l'énoncé ne s'applique pas.*

DÉSUET
RÉFÉRENCE HISTORIQUE

652 Bishop St. N., Unit 2A, Cambridge, Ontario N3H 4V6 • Tél.: (519) 650-1285 • Fax: (519) 650-8081 • www.ictab.ca

Initiales de l'ingénieur*

b) Surcharges partielle et totale dues à la neige _____

(i) Appliquées sur une ou deux portées adjacentes de pannes continues

(ii) Appliquées sur une ou deux portées adjacentes de cadres modulaires rigides à poutres de toiture continues

(iii) Appliquées conformément à la partie 4 du *CNBC* sur la géométrie du bâtiment, et au Guide de l'utilisateur — Commentaires sur la partie 4 du *CNBC*, 2005, *Commentaires H : Surcharges dues à la neige*

c) Surcharges dues au vent _____

Pression dynamique de référence une fois en 50 ans _____ (kPa)

Coefficient de risque, I_w _____

Terrain (paragraphe 4.1.7.5 du *CNBC*) _____

d) Application des surcharges dues au vent _____

(i) Appliquées selon la sous-section 4.1.7 de la partie 4 du *CNBC*

(ii) Coefficients de pression selon le Guide de l'utilisateur — Commentaires sur la partie 4 du *CNBC*, 2005, *Commentaires I : Surcharges dues au vent,* figures 13 à I12

(iii) Catégorie de pression d'air à l'intérieur du bâtiment ____ selon le Guide de l'utilisateur — Commentaires sur la partie 4 du *CNBC*, 2005, *Commentaires I : Surcharges dues au vent*

e) Charges au crochet de grue (le cas échéant) _____

Type _____ (pont roulant posé) (grue inférieure) (grue à flèche)

Capacité _____ (tonnes)

Empattement _____ (m)

Charge maximale verticale statique sur un appui _____ (kN)

Coefficient de majoration dynamique verticale _____ %

Coefficient latéral _____ % charge sur un appui latérale _____ (kN)

Coefficient longitudinal _____ % charge longitudinale maximale _____ (kN/côté)

f) Surcharge de la mezzanine _____ (kPa) _____

g) Charge sismique : _____

Appliquée selon la sous-section 4.1.8 de la partie 4 du *CNBC* $S_a(0,2)$ ____ $S_a(0,5)$ ____ $S_a(1,0)$ ____ $S_a(2,0)$ ____ F_a ____ F_v ____ I_E ____

Classe du chantier _____

h) Autres surcharges (préciser) _____

_____

i) Charges permanentes _____

La charge permanente des éléments de charpente est prise en compte dans le calcul.

Charge collatérale (mécanique, électrique, plafond, systèmes d'extinction automatique, etc.) ____ (kPa)

Mezzanine _____ (kPa)

Autre (préciser) _____ ( )

j) Combinaisons de charges _____

Appliquées conformément l'article 4.1 de la partie 4 du *CNBC*

DÉSUET
RÉFÉRENCE HISTORIQUE

6. Revue générale pendant les travaux de construction

Le fabricant n'effectue, à des fins réglementaires, aucune revue générale pendant les travaux de construction.

**Parapher chaque énoncé véridique. Inscrire l'abréviation S. O. si l'énoncé ou l'article ne s'applique pas.*

7. Certification par l'ingénieur

Je, _____, ingénieur agréé ou autorisé à pratiquer dans la province ou le territoire de _____, certifie par la présente que j'ai examiné la conception et le procédé de fabrication du système de bâtiment en acier décrit. Je certifie que les énoncés ci-dessus et que j'ai paraphés sont véridiques.

Nom _____ Signature _____

Titre _____

Affiliation _____ Date _____

Sceau professionnel